

L'écriture dite *inclusive* à l'école : quelles normes enseigner ?

Anne Dister (Université Saint-Louis – Bruxelles)

Dominique Lafontaine (Université de Liège)

Marie-Louise Moreau (Université de Mons)

On ne peut que souscrire à l'objectif poursuivi par ce qu'on appelle communément *l'écriture inclusive*, puisqu'il s'agit de promouvoir l'égalité des sexes en visibilisant les femmes à travers l'usage de la langue, mais aussi en dénonçant les expressions à caractère sexiste.

Les moyens linguistiques pour parvenir à cette égalité touchent trois domaines de la langue qui nous semblent devoir être distingués : 1) la féminisation lexicale ; 2) le champ des expressions à caractère sexiste ou discriminatoire ; 3) les pratiques qui visent à éviter des mots au masculin en utilisant différentes stratégies rédactionnelles.

Quel sort l'école devrait-elle réserver à ces pratiques linguistiques ? C'est la question à laquelle nous allons tenter de répondre, en nous éloignant des débats purement idéologiques et en tenant compte de la réalité du terrain de l'école.

1. « Le juge est une femme » ou la féminisation des noms de professions

Depuis plus de 40 ans (le Québec, dans les années 1970, est pionnier), les organismes officiels de la Francophonie nord préconisent d'utiliser des mots au féminin pour désigner une ou des femmes : on dira ainsi *Madame la juge* et non *Madame le juge* ; *les expertes immobilières* et non *les experts immobiliers* ; *une agente secrète* et non *un agent secret*, etc.

Cette *féminisation* des noms de professions est loin d'être une nouveauté, car elle correspond au fonctionnement de la langue et à son histoire. En effet, le français a toujours féminisé les noms lorsque la fonction était exercée par une femme (*drapière, fermière, marchande...*), et cela même pour les positions prestigieuses : Marie de Médicis était dite *régente* du roi de France, et non *régent*.

Dans le courant du 20^e siècle, on assiste à une modification du corps social, les femmes accèdent à des postes traditionnellement occupés par des hommes (dans le domaine de la justice, de l'armée, de la magistrature, elles exercent des postes à responsabilité dans les entreprises, etc.). On assiste alors à un changement des habitudes langagières et l'on voit naître des résistances à l'emploi de mots au féminin. Ainsi *avocat, administrateur, grand couturier, ambassadeur, chirurgien...* vont être utilisés pour désigner une femme. Notons que ce sont souvent les femmes elles-mêmes qui répugnent au féminin de leur titre, pour toute une série de raisons, souvent stratégiques, et aussi parce qu'elles se disent *féministes* (voir pour plus de détails Dister et Moreau 2009).

Aujourd'hui, utiliser un mot au féminin pour désigner une femme est entré dans l'usage au point que c'est le masculin qui paraît étrange, et la féminisation lexicale est sans

doute l'un des changements linguistiques les plus rapides que le français ait connu (Moreau 2004, Cerquiglini 2018).